



**LE QUÉBEC, UNE SOCIÉTÉ VIEILLISSANTE
QUI DOIT AFFRONTER
LA MONDIALISATION DE L'ÉCONOMIE**

**Notes du Conseil du patronat du Québec
présentées aux députés de l'Assemblée nationale**

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	I
INTRODUCTION : LES DÉFIS DU QUÉBEC SONT DE TAILLE	1
CHAPITRE I : LE QUÉBEC DOIT REVOIR SON MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	4
Corriger les effets pervers qui se sont développés dans le temps à la suite de la Révolution tranquille	5
Des principes pour une stratégie gouvernementale renouvelée	6
CHAPITRE II : LA FAMEUSE ÉQUATION DU NIVEAU DE VIE	10
CHAPITRE III : DES ENTREPRISES PLUS PRODUCTIVES, CRÉATIVES ET COMPÉTITIVES	12
Investir, innover et implanter les meilleures technologies	12
Favoriser la flexibilité dans l'organisation du travail	17
Un investissement nécessaire dans le capital humain	17
CHAPITRE IV : POUR UN TAUX D'EMPLOI PLUS ÉLEVÉ	21
Les gouvernements doivent adopter des politiques qui gardent le cap sur la croissance	21
Des stratégies qui incitent la main-d'œuvre à travailler plus longtemps	23
CONCLUSION	26

RÉSUMÉ

Le Québec affronte des défis économiques de taille, et différents de ceux qu'il a connus dans le passé. La mondialisation de l'économie ainsi que le vieillissement et le déclin de la population menacent à plus ou moins brève échéance la survie du Québec.

À cet effet, le gouvernement doit revoir ses institutions, ses pratiques ainsi que son modèle de développement économique. Il doit absolument corriger les effets pervers qui se sont développés dans le temps, découlant de la Révolution tranquille, à savoir : une dépendance des individus, des groupes et des communautés envers le gouvernement; une culture et des valeurs qui découragent l'initiative et l'esprit d'entreprise; un secteur public syndiqué pour qui la révision des façons de faire constitue dès l'abord une attaque aux acquis sociaux; une fiscalité inefficace et dont la base s'effrite; des décisions gouvernementales où le politique et l'économique s'entremêlent.

Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) est d'avis que certains principes de base doivent guider le gouvernement dans ses réformes. D'abord, une révolution culturelle où l'esprit d'entreprendre et le travail sont valorisés. Le gouvernement doit réviser ses propres institutions et s'orienter sur ses missions premières, chercher à améliorer l'efficacité de ses interventions, assurer l'accessibilité à des services publics de qualité tout en reposant davantage sur le secteur privé en matière de livraison des services; alléger la réglementation; revoir la fiscalité des particuliers et des entreprises pour la rendre plus efficace.

Le CPQ rappelle au gouvernement que le maintien et la hausse de notre niveau de vie dépendent de la productivité par personne employée ainsi que de la proportion de la population qui occupe un emploi.

Pour devenir plus productives, créatives et compétitives, les entreprises doivent investir, innover et implanter les meilleures technologies. Or, actuellement, le Québec accuse un retard important au chapitre des investissements et de la productivité. Pour combler cet écart, le gouvernement peut réduire les irritants fiscaux qui nuisent à la création d'entreprises, notamment la fiscalité des entreprises peut être plus compétitive, la taxe sur le capital doit être abolie et l'aide aux

entreprises doit être plus pragmatique. La productivité dépend également de la flexibilité dans l'organisation du travail. Le gouvernement doit reconnaître ce besoin légitime de flexibilité des entreprises. Par ailleurs, l'investissement dans le capital humain constitue un autre élément essentiel pour accroître la compétitivité du Québec. Notre système d'éducation doit valoriser davantage la formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée. Une réforme de nos institutions de formation générale, professionnelle, technique ainsi que de la formation continue s'impose, tout comme une révision de la *Loi sur le développement de la formation de la main-d'œuvre* (loi 90).

Si notre niveau de vie dépend de notre productivité, il est aussi tributaire du nombre de personnes qui travaillent. Avec le vieillissement de la main-d'œuvre, ce défi devient encore plus critique. À cet effet, le Québec doit travailler non seulement du côté de l'offre de main-d'œuvre, mais aussi du côté de la demande. Les gouvernements doivent adopter des politiques de croissance au plan macro-économique et des politiques qui favorisent la création d'entreprises au plan micro-économique ainsi que des stratégies qui incitent la main-d'œuvre à travailler plus longtemps. Le CPQ est d'accord qu'il faut miser sur des mesures incitatives pour prolonger la durée de la vie professionnelle, comme la retraite progressive par exemple. Compte tenu des prévisions démographiques régionales, il souligne l'importance d'assurer une main-d'œuvre abondante en région en tentant d'y retenir nos jeunes et d'attirer de nouveaux arrivants.

En conclusion, le CPQ est d'avis que le Québec devrait se doter d'un Conseil de la prospérité composé d'un groupe restreint de représentants des forces vives du Québec afin d'établir des constats et des objectifs de résultats communs au regard de nos problèmes économiques dont l'urgence n'est plus à démontrer.

Notes du Conseil du patronat du Québec
présentées aux députés de l'Assemblée nationale

Introduction

Les défis du Québec sont de taille

Pour la société québécoise, deux phénomènes socioéconomiques se conjuguent, soit la mondialisation de l'économie ainsi que le vieillissement et le déclin de la population québécoise qui menacent, à plus ou moins brève échéance, la survie du Québec.

On ne peut ignorer le fait que le Québec se mesure actuellement à des défis économiques de taille, et différents de ceux qu'il a connus par le passé. Pour le milieu des affaires, et aussi pour la société québécoise, deux phénomènes socioéconomiques se conjuguent, soit la mondialisation de l'économie ainsi que le vieillissement et le déclin de la population québécoise qui menacent, à plus ou moins brève échéance, la survie du Québec.

La mondialisation de l'économie n'est pas un phénomène nouveau; c'est une réalité qui se concrétise de manière accélérée en raison, notamment, des progrès technologiques et de la libéralisation du commerce. Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) peut témoigner de cette réalité qui engendre maintes fusions, acquisitions et disparitions d'entreprises, et qui oblige chacune d'elles à innover et demeurer compétitive pour survivre. La mondialisation de l'économie menace de nombreuses entreprises et, par voie de conséquence des milliers d'emplois si elles ne s'adaptent pas assez rapidement à ce nouvel environnement.

Le Québec est aussi une société vieillissante. Mais pire encore. Si nous n'y prenons pas garde, le Québec deviendra une société en voie de disparition... pour utiliser un euphémisme. En effet, la population du Québec vieillit plus rapidement que le reste de la population canadienne et que celle située sous notre frontière

Entre 2000 et 2026, la population ontarienne augmentera de 27,9 %, celle du Québec ne s'accroîtra que de 1,4 %.

sud. La raison est simple : la génération des baby-boomers qui prendront bientôt leur retraite y est plus importante alors que le taux de natalité est plus faible au Québec qu'ailleurs et que les immigrants y sont plus souvent en transit. Bref, selon toute vraisemblance, la population en âge de travailler commencera à diminuer à partir de 2010 alors qu'il en sera de même pour la population totale, à partir de 2030. Comme l'indique le tableau I, les perspectives démographiques du Québec sont alarmantes. Alors que les experts prévoient qu'entre 2000 et 2026, la population ontarienne augmentera de 27,9 %, il est prévu que celle du Québec ne s'accroîtra que de 1,4 % pendant cette période et diminuera par la suite.

Il faut donc agir dès maintenant pour réduire les conséquences économiques néfastes des tendances démographiques, tout en maintenant le cap pour faire du Québec une économie moderne qui occupe sa place à l'échelle mondiale. Ces enjeux sont importants pour inciter nos jeunes à demeurer au Québec et y fonder une famille, pour maintenir notre main-d'œuvre expérimentée et âgée en activité et pour retenir nos immigrants.

Le gouvernement doit revoir ses institutions.

Pour relever les défis qui leur sont propres, les entreprises québécoises doivent user de créativité pour devenir plus productives et plus compétitives. Mais elles ne peuvent pas agir seules. Elles réussiront d'autant mieux si, collectivement, le Québec adapte ses institutions à ce nouvel environnement et si, malgré les tendances démographiques que l'on connaît, le Québec réussit à maintenir des taux d'emploi élevés. En somme, selon le CPQ, il faut agir simultanément sur trois plans :

Les entreprises doivent être plus productives.

- Le gouvernement doit revoir ses institutions, ses pratiques et ses interventions de manière à encourager les initiatives des individus et des entreprises pour devenir plus prospères.
- Les entreprises doivent être plus productives, créatives et compétitives.
- Plus de Québécois doivent travailler, travailler plus longtemps, et plus efficacement.

Plus de Québécois doivent travailler et plus efficacement.

Dans ce qui suit, nous pourrions présenter nos demandes traditionnelles ou, encore, exposer les positions que nous avons défendues en diverses commissions parlementaires. Mais, compte tenu de l'urgence d'agir, nous rompons quelque peu avec la tradition. Nous avons choisi ainsi de discuter de ce qui nous apparaît constituer **les conditions nécessaires** au succès économique du Québec et de discuter de ce dont les entreprises ont essentiellement besoin pour travailler à relever le défi de la mondialisation dans une société d'âge mûr.

Tableau I

**Distribution de la population canadienne par province et territoire
2000 et 2026**

Province/territoire	Population en 2000 ('000)	Population projetée en 2026* ('000)	% de variation	En % de la population canadienne
T.N.	538,8	493,4	-8,4	1,4
Î.-P.-É.	138,9	150,2	8,1	0,4
N.-É.	941	974,6	3,6	2,7
N.-B.	756,6	732,3	-3,2	2,0
QUÉ.	7 372,4	7 476	1,4	20,7
ONT.	11 669,3	14 926,1	27,9	41,2
MAN.	1 147,9	1 192	3,8	3,3
SASK.	1 023,6	1 010	-1,3	2,8
ALB.	2 997,2	3 589,4	19,8	9,9
C.-B.	4 063,8	5 525,5	36	15,3
YUKON	30,7	32,5	5,9	0,1
T.-N.-O.	42,1	49,4	17,3	0,1
NT	27,7	39,1	41,2	0,1
CANADA	30 750,1	36 190,6	17,7	100

Source : Statistique Canada, *Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 2000-2026*, numéro 91-520.

* scénario moyen

CHAPITRE I

Le Québec doit revoir son modèle de développement économique

Le modèle québécois de développement s'est construit autour d'un État québécois de plus en plus puissant et omniprésent, où le secteur public a été le moteur de développement économique.

À partir des années 60, le Québec s'est développé en adoptant une stratégie tout à fait particulière, qui lui a réussi à l'époque, mais qu'il faut désormais réviser. Il n'est pas utile de discuter ici en détail de toutes les particularités de ce modèle. Nous savons toutefois qu'il a permis au Québec de s'instruire et de s'enrichir, et à une génération d'entrepreneurs québécois, de prendre leur place dans le milieu des affaires. Le modèle québécois issu de la Révolution tranquille a sorti le Québec de la grande noirceur et lui a ouvert les portes sur le monde. À cette époque, le Québec était jeune, dynamique et en pleine croissance.

Le modèle québécois de développement s'est construit autour d'un État québécois de plus en plus puissant et omniprésent, où le secteur public a été le moteur de développement économique. En soi, cela n'a rien de condamnable, mais ce sont les effets pervers générés par ce modèle qui le sont et qui, si on n'y prend pas garde, peuvent causer notre perte. En effet, même si le modèle québécois issu des années 60 a permis au secteur privé de l'économie de prendre racine, ses effets secondaires l'empêchent aujourd'hui de s'épanouir davantage.

Corriger les effets pervers de la Révolution tranquille qui se sont développés dans le temps

Il est urgent de s'attaquer à corriger les effets pervers suivants avant qu'il ne soit trop tard.

- Une dépendance envers le gouvernement

Le gouvernement du Québec a exercé très longtemps le leadership en matière de développement économique; il en résulte une dépendance forte des Québécois, des groupes socioéconomiques et des collectivités envers lui. Or, dans le contexte actuel, il est nécessaire d'encourager l'innovation et l'initiative personnelle. Les individus, les groupes et les collectivités doivent puiser en eux le dynamisme pour revitaliser l'économie du Québec. Le gouvernement peut les soutenir, mais il doit surtout se concentrer sur ses missions de base.

- Une culture et des valeurs qui découragent l'initiative et l'esprit d'entreprise

Non seulement sommes-nous très dépendants du gouvernement, mais aussi un grand nombre de Québécois entretiennent de la méfiance à l'endroit de tout ce qui touche à l'argent et à l'entreprise privée. Il n'est pas surprenant que notre taux d'activité entrepreneuriale soit si faible au Québec comparativement au reste du Canada.

- Un secteur public syndiqué pour qui la révision des façons de faire constitue dès l'abord une attaque aux acquis sociaux

Contrairement à d'autres pays européens où les taux de syndicalisation sont également importants et où les syndicats du secteur privé exercent un rôle prépondérant dans les négociations sociales, au Québec, les syndicats du secteur public jouent un rôle déterminant dans l'organisation des services publics et, par ricochet, dans la définition de l'État. On peut se demander s'ils ne confondent pas

parfois la protection des intérêts de leurs membres avec ceux des payeurs de taxes, ce qui constituerait une force d'inertie majeure.

- Une fiscalité inefficace et dont la base s'effrite

La fiscalité des particuliers est très lourde; elle décourage l'effort et elle n'est plus crédible auprès des contribuables qui cherchent souvent tous les moyens pour payer moins d'impôt. De son côté, la fiscalité des entreprises n'est guère mieux, car elle décourage l'investissement alors qu'il faudrait l'accroître. Dans les faits, les taux d'imposition des bénéficiaires des sociétés sont peut-être avantageux, mais la taxe sur le capital vient inverser la donne. Ainsi, le taux de fiscalité effectif est plus élevé au Québec qu'aux États-Unis. Nous y reviendrons plus loin.

- Des décisions gouvernementales où le politique et l'économique s'entremêlent

Enfin, le modèle québécois a eu comme impact négatif de politiser l'économie et, très souvent, le politique et l'économique ne font pas bon ménage. Nous l'avons appris aux dépens des finances publiques dans le cas de la Société générale de financement (SGF).

Bref, le gouvernement du Québec doit redresser la situation, et c'est en inculquant de nouveaux principes de base dans la conduite des affaires publiques qu'il y parviendra.

Des principes pour une stratégie gouvernementale renouvelée

Dans le contexte contemporain, où il est reconnu partout dans le monde que le secteur privé et les marchés répondent plus rapidement aux besoins des personnes que ne le font les gouvernements, il est important de valoriser certains comportements. Il faut encourager et vivifier l'esprit entrepreneurial auprès des Québécois tout en mettant en valeur le travail et la sécurité économique qu'un

Il faut encourager et vivifier l'esprit entrepreneurial auprès des Québécois tout en mettant en valeur le travail et la sécurité économique qu'un emploi procure.

Le CPQ propose de faire de l'État, un État facilitateur, solidaire et partenaire plutôt qu'un État paternaliste, contrôlant et autoritaire.

emploi procure. Ce travail au plan des valeurs collectives peut se faire à travers l'école où on peut apprendre, par exemple, que devenir entrepreneur est une profession noble et nécessaire pour la société.

Le CPQ propose de faire de l'État, un État facilitateur, solidaire et partenaire plutôt qu'un État paternaliste, contrôlant et autoritaire. L'ancien modèle a été utile en son temps, mais les temps ont changé.

Voici, selon nous, les principes de base qui devraient inspirer la modernisation du modèle québécois.

- Orienter le gouvernement sur ses missions essentielles et freiner ainsi la croissance des dépenses publiques. À cet effet, les départs à la retraite de nombreux fonctionnaires constituent une occasion qui ne se présentera plus.
- Améliorer le rapport coûts-résultats des dépenses publiques. L'OCDE propose d'introduire à la gestion publique des mécanismes de marché pour modifier le comportement, tant des prestataires que des bénéficiaires des services publics. De tels mécanismes peuvent générer des conséquences fort positives sur les employés et sur la qualité des services (rapport OCDE)¹.
- Assurer l'accessibilité à des services publics de qualité tout en reposant davantage sur le secteur privé (à but lucratif ainsi que non lucratif) pour la livraison des services.
 - À titre d'exemple, nous avons proposé récemment de revoir le système des garderies publiques en conservant la responsabilité des immobilisations, en confiant la gestion aux réseaux communautaires et privés et en partageant les crédits épargnés sous forme d'allocations familiales universelles pour les enfants de moins de cinq ans. Ces

¹ OCDE. « Enhancing the effectiveness of public spending : experience on OECD countries », Economics department working papers, n° 380, février 2004.

mesures, tout en assurant le maintien des infrastructures de garderies, permettraient d'offrir à tous les parents et, non seulement à la moitié d'entre eux, les ressources nécessaires pour concilier famille et travail.

- Alléger la réglementation.
 - Certaines réglementations engendrent des coûts inutiles et constituent des freins au développement des missions qu'elles visent à encadrer.
 - Par exemple, il en est ainsi de la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre* (loi 90) qui oblige les entreprises à investir 1 % de leur masse salariale dans la formation de leurs employés. Les ressources consacrées à la vérification de l'obligation de dépenses constituent des dépenses inutiles et ne font pas avancer la cause de la formation continue. La *Loi* pourrait être revue de manière à favoriser la formation continue, moins par une obligation de dépenses que par des mesures incitatives à la prise en charge du développement des compétences par le milieu.

- Entreprendre une révision de la fiscalité des particuliers et des entreprises afin de la rendre plus efficace.
 - La fiscalité des particuliers doit être allégée. C'est au Québec que le fardeau fiscal global des particuliers est le plus élevé au Canada. Au chapitre de l'impôt sur le revenu des particuliers, à cause de la structure fiscale québécoise, les Québécois payent 13,1 % de plus d'impôt qu'ailleurs au Canada, et près de 30 % plus d'impôt qu'en Ontario; c'est un écart total de 2,128 milliards avec le reste du Canada et 4,822 milliards avec l'Ontario.² Le fardeau fiscal du contribuable québécois au chapitre de l'impôt sur le revenu est très lourd.

² Voir document de consultations prébudgétaires du ministère des Finances, p. 25. Rappelons que l'écart est calculé en appliquant au Québec la structure d'imposition de chaque province.

- À titre d'exemple, les taux de taxation provinciaux en 2003 pour l'Ontario³ étaient de 6,05 %, 9,15 % et 11,16 % alors qu'ils étaient de 16 %, 20 % et 24 % pour le Québec. Par ailleurs, les seuils d'imposition en Ontario étaient nettement à l'avantage des contribuables, soit de 0 à 32 435 \$, 32 435 \$ à 64 871 \$ et 64 871 \$ et plus, alors qu'au Québec, les taux augmentent beaucoup plus rapidement (0 à 26 000 \$, 26 000 \$ à 52 000 \$ et 52 000 \$ et plus). Il n'est pas surprenant que les Québécois se sentent étouffés par l'impôt puisque les 2,7 millions d'entre eux qui ont un revenu total entre 20 000 \$ et 100 000 \$ se partagent 74,8 % de l'impôt. Les 110 028 Québécois qui gagnent plus de 100 000 \$ payent 22,5 % de l'impôt. Ainsi, la presque totalité de l'impôt sur le revenu est payée par 37,5 % de la population du Québec.
- Ainsi, non seulement le fardeau fiscal est plus élevé au Québec qu'ailleurs au Canada, mais en plus il est payé par moins de contribuables!
- Par ailleurs, quand on constate que, depuis quelques années, les services publics sont rationnés de toutes sortes de façons, nombreux sont ceux et celles qui ont l'impression de ne pas en avoir assez pour leur argent. La progressivité fiscale et les tests de revenus pour de nombreux services publics sapent l'adhésion politique au régime fiscal et découragent les travailleurs de la classe moyenne supérieure à travailler davantage. On peut même penser que notre système fiscal encourage le gens à travailler au noir. Pour ces raisons, au Québec, la fiscalité des particuliers nuit à la croissance économique.
- La fiscalité des entreprises n'encourage guère plus la croissance économique, car, en taxant le capital, elle décourage l'investissement des entreprises. Nous y reviendrons plus loin.

³ Ces taux ontariens ne tiennent pas compte de la surtaxe sur les plus hauts revenus, dont l'abolition a été reportée par le nouveau gouvernement libéral.

CHAPITRE II

La fameuse équation du niveau de vie

Depuis quelques années, plusieurs économistes font grand état d'une équation simple qui met en évidence les principaux déterminants de notre niveau de vie. On trouve différentes présentations de cette équation dans les documents du ministère des Finances québécois comme dans des organismes de recherche fédéraux et ontariens.

On peut ramener le concept de niveau de vie à deux déterminants : la productivité et la proportion de la population qui occupe un emploi. Le niveau de vie, qui se mesure généralement par le produit intérieur brut per capita, est le résultat du produit de la productivité par personne employée et de la proportion de la population en emploi.

On peut ramener le concept de niveau de vie à deux déterminants : la productivité et la proportion de la population qui occupe un emploi.

Tableau II

<p>Niveau de vie = PIB/ population</p> <p>Niveau de vie = PIB/Emploi x Emploi/population</p> <p>Si on définit</p> <p>le PIB/Emploi comme une mesure de la Productivité par travailleur</p> <p>et l'Emploi/population comme le Taux d'emploi</p> <p>Alors :</p> <p>Niveau de vie = Productivité par travailleur x Taux d'emploi</p>
--

Le tableau III illustre la fameuse équation du niveau de vie pour le Québec, l'Ontario et le reste du Canada pour l'année 2003. On constate clairement que le niveau de vie est plus faible au Québec qu'en Ontario et que dans le reste du Canada parce que la productivité par travailleur y est plus faible et aussi parce que le taux d'emploi y est également inférieur. Si le problème du vieillissement au Québec se traduit par un accroissement considérable du nombre de retraités et que le taux d'emploi baisse, il se pourrait que notre niveau de vie diminue si la productivité n'augmente pas suffisamment.

Tableau III

2003	L'équation du niveau de vie Niveau de vie = Productivité x Taux d'emploi
Québec	34 304 \$ = 70 440 \$ x 0,487
Ontario	40 791 \$ = 80 140 \$ x 0,509
Reste du Canada	39 548 \$ = 79 096 \$ x 0,5

Source : Données calculées à partir des statistiques publiées par l'Institut de la statistique du Québec.

Cette équation simplifiée montre clairement que, pour protéger et maintenir notre niveau de vie, les efforts de tous doivent être mis à contribution pour améliorer notre productivité et faire en sorte qu'une proportion de plus en plus élevée de la population occupe un emploi rémunéré.

On pourrait compliquer davantage cette équation et introduire la notion de la productivité par heure de travail et les heures de travail par personnes employées. Nous avons opté pour la simplicité de l'équation et du propos. Cette équation simplifiée montre clairement que, pour protéger et maintenir notre niveau de vie, les efforts de tous doivent être mis à contribution pour améliorer notre productivité et faire en sorte qu'une proportion de plus en plus élevée de la population occupe un emploi rémunéré. Ce sont là les deux éléments essentiels d'une stratégie de maintien de hausse de notre niveau de vie.

CHAPITRE III

Des entreprises plus productives, créatives et compétitives

Le CPQ ne s'attend pas du gouvernement qu'il investisse à la place des entreprises, mais il souhaite ardemment que le gouvernement crée des conditions favorables à l'accroissement de la productivité.

Selon le CPQ, l'accroissement de la productivité constitue la priorité économique du Québec. C'est l'objectif premier sur lequel il insiste dans son dernier plan d'action et c'est à cette tâche qu'il s'attaquera dans les années avenir. Le CPQ ne s'attend pas du gouvernement qu'il investisse à la place des entreprises, mais il souhaite ardemment que le gouvernement crée des conditions favorables à l'accroissement de la productivité.

La productivité québécoise traîne derrière celle de l'Ontario et des États-Unis et l'écart continue de se creuser depuis les années 80 avec ces deux concurrents.

Si on veut accroître la productivité au Québec, chaque entreprise doit pouvoir améliorer sa performance et, au plan collectif, on doit encourager le développement de secteurs industriels qui présentent une forte productivité.

L'entreprise qui veut améliorer sa performance doit pouvoir investir, innover et implanter les meilleures technologies. Elle doit pouvoir jouir d'une bonne dose de flexibilité pour organiser le travail le plus efficacement possible et investir dans la formation de sa main-d'œuvre ainsi qu'en recherche et développement.

Investir, innover et implanter les meilleures technologies

L'amélioration de la productivité passe par l'innovation et la créativité, par l'adoption des meilleures technologies ainsi que par la recherche et le développement.

On confond souvent amélioration de la productivité avec des cadences de production accrues, mais la productivité accrue, c'est bien plus que de faire plus rapidement ce que l'on fait déjà. L'amélioration de la productivité, c'est avant tout produire des biens et services de qualité, des biens et services nouveaux qui ajoutent une valeur importante à la matière première. Dans le contexte actuel, l'amélioration de la productivité passe par l'innovation et la créativité, par l'adoption des meilleures technologies ainsi que par la recherche et le

développement. Or sur ce plan, on peut rappeler que le Québec accuse des retards importants.

D'abord, trop peu d'entreprises investissent au Québec. Actuellement, les facteurs d'attraction ou de rétention des entreprises ne suffisent pas à combler l'écart qui se maintient entre le Québec et l'Ontario au chapitre de l'investissement privé en machines et matériel et qui se creuse avec les États-Unis. En effet, le Québec franchit à peine le seuil de 2 000 \$/hab. de dépenses d'investissement privé en machines et matériel alors que ce ratio est presque du double aux États-Unis et de près de 3 000 \$/hab. chez les Ontariens.⁴

Pourquoi en est-il ainsi? Une entreprise qui décide d'investir au Québec ou d'effectuer sa production ailleurs soupèse un ensemble de facteurs : la fiscalité, l'aide fiscale ou les subventions, la réglementation, les compétences de la main-d'œuvre, la culture du milieu de travail ou, encore, les services d'utilité publique et les infrastructures. Lorsque le gouvernement décide de réduire l'aide financière aux entreprises, il doit compenser cette réduction par des facteurs d'attraction et de rétention, et d'autant plus que le Québec accuse un retard traditionnel au chapitre des investissements privés. Les choix budgétaires auxquels il procède ne doivent pas nuire à l'investissement. Or, les derniers budgets ont réduit de 30 % l'aide fiscale aux entreprises sans abolir en contrepartie de nombreux irritants, dont la taxe sur le capital.

On ne devrait jamais taxer ce que l'on veut, comme l'investissement, mais ce que l'on ne veut pas.

- Une fiscalité plus compétitive passe par un plan d'abolition de la taxe sur le capital

On ne devrait jamais taxer ce que l'on veut, comme l'investissement, mais ce que l'on ne veut pas. C'est pourquoi le milieu des affaires ne comprend pas pourquoi le gouvernement continue à imposer le capital alors qu'il sait pertinemment et

⁴ Investissement privé en machines et matériel, Document de consultations prébudgétaires – 2004-2005, p. 20.

qu'il a écrit maintes fois que « la taxe sur le capital freine l'investissement » et que l'investissement est vital à notre survie économique.

À cet effet, si on veut réellement voir s'accroître les investissements des entreprises privées au Québec, le gouvernement doit s'engager à abolir progressivement cette taxe sur l'investissement qui est de 0,6 au Québec sur toutes les formes d'actifs (sauf dans le secteur bancaire), 0,3 en Ontario et qui est en moyenne aux États-Unis de 0,048 sur l'équipement, de 0,067 sur les terrains et de 0,01185 sur les inventaires. Cette taxe que les entreprises doivent payer - même lorsqu'elles accusent des pertes et qu'elles payent sur leurs emprunts - représente un redoutable obstacle à l'investissement.

Nous ne sommes pas d'accord avec ceux qui prétendent que le régime québécois d'imposition des sociétés est globalement compétitif.

Nous ne sommes pas d'accord avec ceux qui prétendent que le régime québécois d'imposition des sociétés est globalement compétitif.

En effet, la compétitivité d'un régime fiscal n'est pas qu'une question de taux de taxation. Les taux de taxation sur le revenu des entreprises québécoises sont en effet moins élevés que ceux des autres provinces et que ceux des États-Unis. Toutefois, il en est autrement du taux effectif de taxation, soit les taxes et impôts effectivement payés en pourcentage du rendement gagné sur un nouveau projet d'investissement⁵. La fiscalité québécoise est nettement moins compétitive que la fiscalité américaine. À cet effet, les économistes Duanjie Chen et Jack M. Mintz de l'Institut de recherche C.D. Howe ont très bien démontré comment notre système fiscal décourage l'investissement. Ils ont aussi montré que le taux de taxe effectif sur l'investissement est supérieur au Québec qu'aux États-Unis.

⁵ « The effective tax rate on capital... is measured as the amount of taxes paid as a percentage of the return earned on a marginal investment project. The marginal project is one that earns a sufficiently high after-tax rate of return on investment that it covers the cost of financing... The effective tax rate on capital incorporates corporate income taxes, including the treatment of depreciation, inventory and financing expenses, capital taxes and sales taxes on capital components. » Duanjie Chen et Jack M. Mintz, « Taxing Investments: On the Right Track, But at a Snail's Pace », *Backgrounders*, C.D. Howe Institute, juin 2003.

- Une aide aux entreprises teintée de pragmatisme

Le gouvernement du Québec doit agir avec discernement dans le dossier de l'aide accordée aux entreprises. De façon générale, nous sommes d'avis que cette aide peut générer des effets pervers et s'avérer parfois coûteuse pour la société quand elle bénéficie à des entreprises qui auraient néanmoins choisi d'effectuer leurs opérations en territoire québécois. Elles engendrent aussi des distorsions économiques importantes à l'échelle macroéconomique. Mais pour y mettre un terme, il faudrait des ententes internationales interdisant toute aide gouvernementale aux entreprises. Or, de telles ententes sont peu probables à court terme et, tant que nos voisins du sud ou d'ailleurs utiliseront de tels instruments pour attirer les investissements, le Québec aura peut-être intérêt à se montrer pragmatique.

Le gouvernement du Québec doit se créer une marge de manœuvre pour agir de manière opportune dans des secteurs porteurs d'avenir. Les crédits d'impôt pour la recherche et le développement offerts par les gouvernements fédéral et provincial constituent des exemples d'aide porteurs pour le Québec.

Par conséquent, le pragmatisme et le réalisme nous portent à croire que le gouvernement ne doit pas s'interdire toute aide aux entreprises. La concurrence avec d'autres gouvernements pour attirer et maintenir des entreprises en territoire québécois est féroce. Le gouvernement du Québec doit se créer une marge de manœuvre pour agir de manière opportune dans des secteurs porteurs d'avenir. Les crédits d'impôt pour la recherche et le développement offerts par les gouvernements fédéral et provincial constituent des exemples d'aide porteurs pour le Québec. En effet, nous avons réussi à attirer des sièges sociaux nord-américains d'entreprises de classe mondiale dans l'industrie pharmaceutique, réalisation de plus en plus rare au Québec. Qui plus est, ces crédits d'impôt favorisent l'innovation au sein des entreprises, une composante essentielle de l'amélioration de la productivité.

Il faut donc comparer ce qui se fait au Québec en matière d'investissement privé avec ce qui se fait chez nos principaux concurrents ou avec ce qui se fait dans des pays, régions ou municipalités qui ont réussi à redresser leur structure économique

en se fixant des objectifs de résultats et en se dotant des moyens pour y arriver. Cela nous semble une avenue prometteuse à considérer.

- **L'amortissement accéléré, une mesure qui a déjà fait ses preuves**

Les entreprises exportatrices et en particulier de nombreuses entreprises manufacturières sont particulièrement touchées par le comportement du huard; elles doivent améliorer leur compétitivité, et le rehaussement de la productivité et de la qualité passe par l'investissement dans de nouvelles façons de faire. À cet effet, l'amortissement accéléré est une disposition fiscale qui permet de stimuler l'investissement et de devancer certains projets.

Dans le budget de juin 2003, le gouvernement a réduit les dispositions relatives à l'amortissement accéléré pour les entreprises manufacturières. Et pourtant cette mesure a fait ses preuves ailleurs, notamment aux États-Unis⁶.

Il n'est peut-être pas si surprenant alors que le taux de création d'entreprises ainsi que la valeur de l'investissement par habitant soient plus élevés aux États-Unis qu'au Canada et qu'au Québec.

- **Ne pas ajouter d'irritants qui nuisent à la création d'entreprises**

À titre d'exemple, on peut s'interroger sur le bien-fondé du traitement fiscal accordé aux frais de représentation des petites entreprises. Ces choix budgétaires rapportent peu au gouvernement. Par contre, ils ont des conséquences économiques nuisibles pour l'économie et annulent peut-être les gains qu'ils représentent pour le fisc.

⁶ Chen et Mintz expliquent que la fiscalité américaine est plus compétitive que la fiscalité canadienne en raison des dispositions fédérales concernant l'amortissement accéléré et celles concernant le financement des inventaires.

Favoriser la flexibilité dans l'organisation du travail

Les entreprises ont besoin de flexibilité dans l'organisation du travail pour améliorer leur productivité et leur compétitivité. Cette condition est essentielle pour maintenir les emplois au Québec et pouvoir payer de bons salaires.

La concurrence internationale est féroce et les entreprises ont absolument besoin de flexibilité pour se développer. La société et le gouvernement doivent reconnaître ce besoin.

Dans la plupart des pays membres de l'OCDE, on remarque que les entreprises ont eu recours à de nouveaux contrats d'emploi pour se donner la flexibilité nécessaire. Plusieurs ont imparti certaines fonctions ou ont eu recours à la sous-traitance. D'autres font des affaires avec des travailleurs autonomes, des contractuels ou des pigistes ou, encore, ont augmenté leur nombre d'employés à temps partiel.

La concurrence internationale est féroce et les entreprises ont absolument besoin de flexibilité pour se développer. La société et le gouvernement doivent reconnaître ce besoin. Par contre, les statuts d'emploi non traditionnel offrent moins de sécurité économique aux travailleurs. Le CPQ reconnaît la légitimité du besoin de sécurité économique des personnes, mais il est convaincu qu'il est possible de répondre à ce besoin tout en préservant la flexibilité des entreprises. Il serait illusoire et improductif d'adopter les recommandations du rapport Bernier qui, tout compte fait, veut faire de tous les travailleurs des employés à statut d'emploi traditionnel. Nous sommes plutôt d'avis qu'il faut revoir les modalités de nos programmes sociaux de manière à offrir une protection de base à l'ensemble de la main-d'œuvre.

Le CPQ reconnaît la légitimité du besoin de sécurité économique des personnes, mais il est convaincu qu'il est possible de répondre à ce besoin tout en préservant la flexibilité des entreprises.

Un investissement nécessaire dans le capital humain

On ne dira sans doute jamais assez que la formation et l'éducation sont des conditions nécessaires pour améliorer notre productivité, notre compétitivité et nos façons de faire, et pour sortir les régions de leur isolement économique. Les

Le CPQ est persuadé que toute la question de l'éducation, de la formation continue et du développement des compétences mérite plus d'effort, d'intérêt et de soutien que ce qui est fait actuellement.

entreprises sont conscientes que, dans le contexte actuel où plus de sept emplois sur dix sont détenus dans le secteur des services et où la concurrence exige des entreprises qu'elles produisent des biens de qualité et haut de gamme, le développement du capital humain constitue une préoccupation de premier ordre pour la société québécoise. La question demeure entière toutefois, à savoir comment s'occuper de cette question de manière efficace et équitable.

Le CPQ est persuadé que toute la question de l'éducation, de la formation continue et du développement des compétences mérite plus d'effort, d'intérêt et de soutien que ce qui est fait actuellement. La volonté politique du gouvernement québécois de s'investir davantage dans ce secteur incontournable pour le développement économique mérite d'être plus manifeste. C'est là un secteur où le Québec a intérêt à se comparer à d'autres, à identifier les pratiques gagnantes et à se fixer des objectifs précis de résultats.

- Un système d'éducation qui valorise la formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée

À cet effet, les universités, des lieux de savoir qui produisent des connaissances et des compétences, sont indispensables à une société qui souhaite voir son économie graviter parmi les meilleures. Le sous-investissement qui caractérise nos universités depuis plusieurs années est critique et risque de pénaliser le développement du Québec. C'est pour cette raison que le CPQ a proposé au gouvernement de mettre un terme au gel des droits de scolarité et de les porter à la moyenne canadienne, et, en contrepartie, de rehausser proportionnellement les prêts et bourses.

- Une réforme de nos institutions de formation générale, professionnelle, technique ainsi que de la formation continue

Les statistiques générales sur le taux d'obtention d'un diplôme indiquent que, comparativement aux pays membres de l'OCDE, le Québec fait assez bonne

figure. Par exemple, le taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires a été de 85 % au Québec, en 2000, comparativement à 84 % pour la France, 74 % pour l'Irlande, 74 % pour les États-Unis et 77 % en moyenne pour les pays de l'OCDE⁷. En matière d'études universitaires, le Québec affiche aussi d'une bonne performance comme en font foi les données suivantes :

Tableau IV
Taux d'obtention d'un diplôme d'études universitaires, 2000, en %

	Baccalauréat	Doctorat
Royaume-Uni	37,5	1,3
États-Unis	33,2	1,3
Irlande	31,2	0,8
Suède	28,1	2,5
Canada	27,9	0,8
Québec	26,6	1,1
France	24,6	1,2
Allemagne	19,3	2,0
Moyenne des pays OCDE	25,9	1,0

Source : Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, *Indicateurs de l'éducation*, édition 2003, p. 115.

Par exemple, le Québec est l'endroit où le taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires dans un programme d'orientation générale est le plus élevé dans les pays de l'OCDE : soit 78 % comparativement à 40 % pour la moyenne des pays.

Toutefois, les statistiques générales cachent d'autres réalités un peu moins intéressantes. Par exemple, le Québec est l'endroit où le taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires dans un programme d'orientation générale est le plus élevé dans les pays de l'OCDE : soit 78 % comparativement à 40 % pour la moyenne des pays.⁸ Ainsi, notre système d'éducation est biaisé en faveur d'une formation générale qui est souvent moins adaptée à l'obtention d'un emploi.

C'est, entre autres, pour remédier à ces lacunes que le CPQ propose de revoir notre système d'éducation et de le réaménager de la façon suivante :

⁷ Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation. *Indicateurs de l'éducation*, édition 2003, p. 107.

⁸ Idem.

- une année additionnelle de formation générale préparatoire aux études universitaires au secondaire;
- la disparition des deux années de formation générale au cégep;
- le renforcement des cégeps, collèges communautaires et institutions d'enseignement supérieur, responsables entièrement de la formation professionnelle et technique avec possibilité de décerner des baccalauréats dans certaines spécialités techniques.

Ces diverses modifications seraient de nature à valoriser la formation professionnelle et technique comme programme d'enseignement supérieur et non plus comme formation de seconde zone. Elles feraient économiser une année de scolarité au trésor public ainsi qu'une année d'endettement aux parents et aux étudiants.

- [Revoir la loi 90](#)

Nous ne sommes toujours pas convaincus de la pertinence de mesures coercitives, comme celle qui oblige les entreprises à investir 1 % de leur masse salariale dans la formation de leur main-d'œuvre. Nous sommes d'avis que toutes les énergies et tous les efforts dépensés à gérer cette obligation fiscale pourraient être investis autrement. Certaines expériences internationales en matière de formation de la main-d'œuvre peuvent se révéler des pistes extrêmement profitables pour le Québec. À titre d'exemple, les « chèques-formation » et les « comptes individuels de formation » seraient peut-être mieux à même de remplir l'objectif actuellement poursuivi par la loi 90 et par l'ensemble de la société civile en cette matière, c'est-à-dire que les Québécois soient mieux formés.

CHAPITRE IV

Pour un taux d'emploi plus élevé

Le niveau de vie dépend non seulement de notre productivité et de notre compétitivité, mais aussi du nombre de personnes qui travaillent, d'où l'importance capitale du taux d'emploi. Avec le vieillissement de la main-d'œuvre, le défi qui consiste à relever le pourcentage de la population qui occupe un emploi devient stratégique.

Les entreprises membres du CPQ sont prêtes à fournir des efforts particuliers au chapitre de la conciliation travail-famille ainsi qu'à la rétention de la main-d'œuvre vieillissante en emploi.

Il en est un de société. Les entreprises à elles seules ne peuvent le relever. Par contre, elles peuvent contribuer à sa réalisation, en autant que l'ensemble des conditions économiques leur permettent de créer des emplois. Par ailleurs, comme l'indiquent nos consultations auprès de nos membres, les entreprises membres du CPQ sont prêtes à fournir des efforts particuliers au chapitre de la conciliation travail-famille ainsi qu'à la rétention de la main-d'œuvre vieillissante en emploi.

Pour augmenter le taux d'emploi, la société québécoise devra non seulement travailler du côté de l'offre de main-d'œuvre, mais aussi du côté de la demande.

Les gouvernements doivent adopter des politiques qui gardent le cap sur la croissance

- Des politiques macroéconomiques appropriées

Les gouvernements, à Québec et surtout à Ottawa, doivent garder le cap sur la croissance économique. Notamment, les politiques monétaires de la Banque du Canada demeurent vitales pour la santé économique du pays. Le gouvernement du Québec à travers le Conseil de la confédération ne doit pas négliger de veiller à ce que les politiques macroéconomiques du gouvernement fédéral soutiennent la croissance économique. S'il fallait, par erreur, plonger le pays dans une récession, les finances publiques tant québécoises que fédérales seraient durement touchées,

sans compter les effets dommageables sur les individus, leurs familles ainsi que sur les entreprises et l'économie du Québec.

Dans un contexte de vieillissement de la population, les variables économiques qui influencent la demande de travail sont tout aussi importantes que celles qui influent sur l'offre de main-d'œuvre.

- Favoriser l'entrepreneurship québécois

Le Québec fait piètre figure au chapitre de la création d'entreprises. Le sondage réalisé par Global Entrepreneurship Monitor (GEM)⁹ indique que le Québec est loin derrière l'Ontario et l'Ouest canadien en matière de création d'entreprises. En effet, en 2002, le Québec se classait derrière l'Ouest canadien et l'Ontario au chapitre des activités entrepreneuriales avec un taux de 6,2 par comparaison à 10,8 pour l'Ouest et 10,3 pour l'Ontario (la moyenne canadienne est de 8,8, comparativement à 9,1 pour l'Irlande, 10,5 pour les États-Unis, 12,3 pour la Chine et 12,4 pour le Mexique). Comme la population vieillit et qu'il y a moins de jeunes, il est à prévoir que le taux de création d'entreprises diminuera dans un avenir rapproché si rien n'est entrepris pour stimuler l'esprit d'entreprise. Nous sommes convaincus que le gouvernement peut faire beaucoup à peu de frais pour stimuler la création d'entreprises au Québec, notamment en revalorisant le statut d'entrepreneur.

Nous sommes convaincus que le gouvernement peut faire beaucoup à peu de frais pour stimuler la création d'entreprises au Québec, notamment en revalorisant le statut d'entrepreneur.

L'étude de GME indique que les facteurs d'ordre culturel expliquent en partie les différences observées dans les taux de création d'entreprise entre les pays. À cet effet, l'esprit d'entreprise est plus important aux États-Unis, notamment parce que devenir entrepreneur est une option professionnelle reconnue dans le système

⁹ Global Entrepreneurship Monitor. *Le rapport canadien 2002*, Chaire d'entrepreneurship Maclean Hunter, novembre 2003.

d'éducation américain¹⁰. Le gouvernement du Québec pourrait faire beaucoup avec peu de moyens pour promouvoir l'esprit d'entreprise dans le système scolaire québécois.

Des stratégies qui incitent la main-d'œuvre à travailler plus longtemps

C'est paradoxal, mais les Québécois, les Canadiens et bien d'autres dans le monde travaillent de moins en moins longtemps alors qu'ils vivent plus longtemps. L'âge de la retraite a diminué ces 20 dernières années et nombreux sont ceux qui rêvent de prendre leur retraite dès l'âge de 55 ans. Dans une société où les jeunes sont en grand nombre et où la moyenne d'âge est faible, il serait sans doute plausible sur le plan économique d'espérer prendre sa retraite relativement tôt. Mais tel n'est pas le cas au Québec, au Canada et dans de nombreux pays.

C'est paradoxal, mais les Québécois, les Canadiens et bien d'autres dans le monde travaillent de moins en moins longtemps alors qu'ils vivent plus longtemps.

La situation est particulièrement délicate au Québec où les scénarios démographiques convergent vers une prévision de baisse de la population totale vers 2030. Pour inverser cette tendance lourde, les taux de fécondité devraient augmenter sensiblement dès maintenant ainsi que les soldes migratoires.

- **Inciter les gens à demeurer actifs plus longtemps sur le marché du travail**

Le vieillissement de la population et de la main-d'œuvre représente un problème, et il peut entraîner d'importantes pénuries de personnel qualifié. Les entreprises sont conscientes que le problème est imminent. Elles sont prêtes à modifier l'organisation du travail (71 % en 2001) afin d'inciter les travailleurs à rester dans l'entreprise et même à développer des formules de compagnonnage ou de

¹⁰ Commission européenne. *L'emploi, l'emploi, l'emploi, Créer plus d'emplois en Europe*, rapport de la Task-force pour l'emploi, 2003.

jumelage (91 %) ¹¹. Mais, elles ne veulent pas être contraintes à garder leur personnel au travail. Elles souhaitent de la souplesse et de la flexibilité.

De façon générale, le CPQ partage l'opinion de l'OCDE, à savoir que le principal défi que le Québec a à affronter est de relever l'âge effectif de départ à la retraite, étant entendu qu'actuellement l'âge de départ à la retraite est bien en deçà de 65 ans (60 ans au lieu de 65).

De façon générale, le CPQ partage l'opinion de l'OCDE, à savoir que le principal défi que le Québec a à affronter est de relever l'âge effectif de départ à la retraite, étant entendu qu'actuellement l'âge de départ à la retraite est bien en deçà de 65 ans (60 ans au lieu de 65). ¹² Il faut mettre en place des mesures incitatives pour prolonger la vie professionnelle des Québécois. Dans cette perspective, des modifications au RRQ prévoyant la retraite progressive plutôt qu'anticipée sont les bienvenues. Bonifier les rentes de retraite pour ceux et celles qui prolongent leur vie active au-delà de 65 ans sont également souhaitées.

- S'assurer d'une main-d'œuvre abondante en région, tenter d'y retenir les jeunes et d'attirer de nouveaux arrivants

Les scénarios des démographes ne sont guère réjouissants pour les régions du Québec. On prévoit des baisses importantes de population pour de nombreuses régions d'ici quelques années, comme en témoignent les données du tableau V.

Le CPQ ne possède pas de recette magique pour empêcher la concrétisation de telles prévisions. Toutefois, nous pensons que des actions doivent être entreprises pour retenir les jeunes en région. À cet effet, une réforme du système d'éducation qui ferait des cégeps des collèges communautaires habilités à entreprendre des recherches avec les entreprises environnantes aiderait à retenir les jeunes dans leur milieu. Des efforts particuliers doivent également être déployés pour accueillir des immigrants en région si on veut éviter la fermeture de certaines villes.

¹¹ CROP et CPQ. Conciliation travail-famille, équité salariale, vieillissement de la main-d'œuvre et régimes de retraite, novembre 2001.

¹² L'âge moyen de retrait du marché du travail pour les hommes était de 60 ans en 2000 au Québec, de 61,5 ans au Canada et de 61,8 ans pour les pays membres du G-7. Gouvernement du Québec. *Régie des rentes du Québec; adapter le Régime des rentes aux nouvelles réalités du Québec*, 2003, p. 22.

Tableau V
Évolution de la population du Québec en milliers et accroissement en %

	2001	2011	2026	Accroissement De 2001 à 2026
Le Québec	7 397	7 767	8 086	9,3 %
Bas-Saint-Laurent	204	197	184	-9,9 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	284	269	251	-11,7 %
Capitale-Nationale	652	676	675	3,5 %
Mauricie	260	255	243	-6,4 %
Estrie	291	311	327	12,4 %
Montréal	1 853	1 965	2 128	14,8 %
Outaouais	323	358	386	19,3 %
Abitibi-Témiscamingue	149	140	130	-12,9 %
Côte-Nord	100	92	82	-18,1 %
Nord-du-Québec	39	39	37	-7,0 %
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	99	91	81	-18,3 %
Chaudière-Appalaches	391	397	393	0,5 %
Laval	350	380	407	16,5 %
Lanaudière	396	432	465	17,5 %
Laurentides	471	540	607	28,8 %
Montérégie	1 312	1 395	1 457	11,1 %
Centre-du-Québec	223	229	234	4,9 %

Source : Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec. *Données sociodémographiques en bref*, février 2004.

- Favoriser la formation continue

Le CPQ est conscient que la formation continue et la reconnaissance des compétences sont indispensables à une stratégie de rétention de la main-d'œuvre vieillissante et immigrante en emploi. Nous souhaitons que le gouvernement accorde une place privilégiée à ce dossier et s'inspire de ce qui se fait ailleurs pour mieux développer les compétences au Québec.

Conclusion

Telle est la vision qui sous-tend les positions du CPQ dans les dossiers qu'il juge d'importance capitale pour le Québec.

Le message du CPQ est clair :

- En tant que fédération patronale, il est prêt à relever les défis, de concert avec ses membres.
- Son regard sur les enjeux économiques du Québec se veut pragmatique.
- Son intention est de travailler en partenariat avec le gouvernement.
- Et il est solidaire avec l'ensemble des Québécois pour travailler au mieux-être collectif tout en étant attentif à leurs besoins.

Le CPQ réitère au gouvernement du Québec et aux membres de l'Assemblée nationale la proposition présentée au ministre des Finances lors de ses consultations prébudgétaires à l'effet de s'adjoindre un Conseil de la prospérité dont la composition reflétera les forces vives du Québec et qui aura comme mandat de se donner des objectifs économiques et sociaux réalistes, de participer à leur réalisation et cela « selon l'art de la comparaison », méthode qui se développe beaucoup dans le monde. De tels conseils implantés ailleurs ont déjà faits leurs preuves.